



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Direction Départementale
des Territoires et de la Mer

Service Aménagement
Secrétariat de la CDAC

Perpignan, le 20 MAI 2015

Dossier suivi par :
J.C Pacouil

☎ : 04.68.38.12.94
☎ : 04.68.38.10.29
✉ : jean-claude.pacouil
@pyrenees-orientales.gouv.fr

AVIS D'INSERTION AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

AVIS SUR PERMIS DE CONSTRUIRE VALANT AUTORISATION D' EXPLOITATION COMMERCIALE EN VUE DE LA CREATION D'UN SUPERMARCHÉ, A L'ENSEIGNE « INTERMARCHÉ », A PERPIGNAN

Réunie le 13 mai 2015, la Commission Départementale d'Aménagement Commercial a donné un **avis favorable** à la demande de création d'un supermarché, à dominante alimentaire, à l'enseigne « Intermarché », d'une surface de vente totale de 1649,24 m², et d'un drive accolé de 216,72 m² comportant 2 pistes d'enlèvement des marchandises, présentée par la SARL PHISOL, agissant en qualité d'exploitant actuel et futur, et la SCI MGE SALANQUE, agissant en qualité de propriétaire. Ce projet est situé parcelles cadastrées section DH, n° 186, 846, 848, lieu dit St Génis de Tanyères O, à PERPIGNAN.

Le texte de cette décision est affiché pendant un mois à la mairie de Perpignan.

Pour la Chef d'Unité
Urbanisme Durable

Geneviève SILVESTRE

Adresse Postale : 2 rue Jean Richepin - BP 50909 - 66020 PERPIGNAN CEDEX

Téléphone : ⇒Standard +33 (0)4.68.38.12.34

Renseignements : ⇒INTERNET : www.pyrenees-orientales.gouv.fr
⇒COURRIEL : ddtm@pyrenees-orientales.gouv.fr